

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE****SOUS DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITE****SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (SEPLEX)**

**2021 DASES 253** : Subventions investissement (508 972€) à deux associations, une fondation et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour divers travaux d'aménagement de dispositifs d'urgence sociale et pour la constitution de kits pour sans-abris - conventions-

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Face à l'urgence de la situation des personnes sans domicile fixe, la Ville de Paris a développé depuis plusieurs années un ensemble de dispositifs spécifiques articulant étroitement des services d'accueil de jour labellisés, les ESI depuis 1996, des maraudes ainsi que des bagageries. La Ville de Paris soutient ces dispositifs par des subventions de fonctionnement annuelles, et participe également aux travaux d'amélioration et d'aménagement par le biais de subventions d'investissement, qui peuvent, pour partie, correspondre à la déclinaison de projets lauréats du budget participatif parisien.

La présente délibération vous propose de soutenir quatre projets d'investissement à destination de ces publics particulièrement vulnérables. Ils sont portés par les associations « Emmaüs Solidarité » et « Les Œuvres de la mie de pain », par la « Fondation de l'Armée du Salut » et par le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ».

**1/ Emmaüs Solidarité**

L'ESI « Agora » est un accueil de jour labellisé Espace Solidarité Insertion de l'association Emmaüs Solidarité, situé au 32 rue des Bourdonnais dans l'arrondissement Paris Centre. Ses missions s'intègrent dans le cadre général d'intervention des ESI. Il accueille des hommes et des femmes adultes isolés, fortement désocialisés, en situation de très grande précarité et d'exclusion. Depuis quelques années un projet spécifique d'accueil des femmes au profil « grandes exclues » est mis en œuvre. L'espace actuellement réservé comprend un box médical et deux espaces pour les activités et le repos. Chaque semaine, le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi, sont proposés différents ateliers, allant de la socio-esthétique à l'écriture, en passant par le photo-langage ou le ciné-débat. Emmaüs Solidarité souhaite poursuivre cette démarche en aménageant un espace sanitaire au sous-sol réservé aux femmes pour leur offrir davantage d'intimité. Il s'agit de créer deux douches et deux toilettes, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, sur une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> à proximité de l'espace existant. Ce projet a été lauréat du budget participatif 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 27 120 euros sur le budget participatif édition 2019 « aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion ».

**2/ « Fondation de l'Armée du Salut »**

La Fondation Armée du Salut était gestionnaire de deux espaces solidarité insertion, l'ESI la « Maison du partage » et l'ESI « Saint-Martin ». Ce dernier a été fermé au début de la crise sanitaire au

printemps 2020 car, situé en sous-sol, il n'offrait pas les garanties sanitaires nécessaires à l'accueil d'un public. Ces deux Espaces Solidarités Insertion vont être regroupés en un seul, sur un nouvel établissement mieux adapté aux besoins des personnes accueillies, aux conditions de travail des équipes et au projet social des ESI. Il est situé au 73, rue Saint Fargeau dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. L'ESI « Saint-Fargeau » accueillera des hommes et des femmes adultes isolés à la rue, fortement désocialisés, en situation de très grande précarité et d'exclusion. Le local nécessite des travaux avant son ouverture, avec la redéfinition des espaces d'accueil pour permettre la création d'un espace domiciliation, d'une cafeteria, de bureaux pour les travailleurs sociaux et d'espace d'animation et de repos pour les personnes accueillies. Des travaux de plomberie sont également nécessaires à l'installation des douches, toilettes et machines à laver. L'établissement, qui s'élève sur deux niveaux accessibles au public, totalise une surface de 690m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 200 000 euros sur le budget participatif édition 2016 « des abris pour les personnes SDF ». Ce projet étant par ailleurs lauréat de l'appel à projets France Relance portant sur la modernisation des accueils de jour, les travaux seront cofinancés par une subvention d'investissement de l'État.

### **3/ « Les Œuvres de la mie de pain »**

L'ESI « Arche d'Avenirs » de l'association « Les Œuvres de la Mie de Pain » est un accueil de jour labellisé Espace Solidarité Insertion dont les missions s'intègrent dans le cadre général d'intervention des ESI. La structure souhaite mettre en œuvre un projet « kits canicule et grand froid », lauréat du budget participatif édition 2019 « aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion ». L'action vise à constituer des kits « grand froid » et kits « canicule » en vue de les distribuer aux personnes qui fréquentent l'ESI lors des pics de températures saisonniers, afin de mieux les protéger contre ces intempéries, sur le modèle du projet des kits hygiène (lauréat du budget participatif 2016) qui ont rencontré beaucoup de succès.

Deux types de kits seront ainsi constitués :

-Les kits « grand froid » : un sac étanche pour contenir les produits, un thermos, une paire de chauffe-main, une paire de chauffe-pied, un chauffe corps, une couverture de survie, du baume à lèvres et de la crème pour les mains.

-Les kits « canicule » : une trousse pour contenir les produits, une gourde, une carte des fontaines de Paris, un livret de prévention, une casquette, une couverture isolante, un brumisateur et de la crème solaire.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 146 000 euros sur le budget participatif édition 2019.

### **4 / « Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris »**

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) anime une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion, ainsi que de développement social en direction des Parisiennes et Parisiens en difficulté. C'est dans ce cadre qu'il assure chaque hiver la gestion de centres de mise à l'abri de personnes isolées en situation de rue. Cette année, afin d'éviter de faire peser aux gymnases parisiens les contraintes de mobilisations régulières dans le cadre du plan hivernal, le CASVP souhaite privilégier l'occupation d'un site libre et adapté à l'hébergement temporaire de personnes exclues. Pour ce faire, un ancien local commercial de 1500 m<sup>2</sup> situé au 14 – 16 avenue de la Porte de St Cloud dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, propriété de la Ville de Paris, et utilisé depuis 2 ans comme centre d'hébergement d'urgence pour des familles, va être aménagé en lieu de mise à l'abri d'urgence pour 80 hommes majeurs isolés pendant toute la période hivernale. Les orientations vers ce centre d'hébergement hivernal seront régulées par le SIAO. Le précédent dispositif, géré par l'association Alteralia, accueillait jusqu'en septembre dernier exclusivement des familles et était donc doté d'espaces de nuit de 4 couchages. Pour mieux correspondre à la typologie du public qui va y être accueilli les espaces de nuit vont être réduits à 2 places pour offrir plus d'intimité aux résidents. Ces espaces vont également bénéficier d'un raccordement électrique pour plus de confort d'accueil.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 135 852€ au CASVP pour financer ces travaux.

Au vu de ces éléments et au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre la grande exclusion, et compte tenu de l'exigence à apporter des réponses au contexte décrit en introduction, je vous propose de fixer le montant des subventions d'investissement à 508 972€.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur l'attribution de trois subventions :

- 27 120 € à l'association « Emmaüs Solidarité »
- 200 000 € à la « Fondation de l'Armée du Salut »
- 146 000 € à l'association « Les Œuvres de la mie de pain »
- 135 852 € au « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris »

Les fiches techniques annexées au présent projet de délibération présentent le détail des financements pour chaque organisme.

Par ailleurs, je vous demande de m'autoriser à signer dans le cadre de ces financements :

- 4 conventions d'investissement avec les associations « Emmaüs Solidarité » et « Les Œuvres de la mie de pain », la « Fondation de l'Armée du Salut » et avec le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ».

Je vous prie, mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DASES 253** : Subventions investissement (508 972€) à deux associations, une fondation et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour divers travaux d'aménagement de dispositifs d'urgence sociale et pour la constitution de kits pour sans-abris - conventions-

### **Le Conseil de Paris**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu le projet de délibération en date des \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, une subvention pour un montant global de 508 972 € (en investissement) aux associations : « les œuvres de la mie de pain » et « Emmaüs Solidarité », au titre du budget participatif 2019, à la « Fondation de l'Armée du Salut » au titre du budget Participatif 2016 et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au titre du budget participatif 2019, pour quatre projets d'investissement à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris et de signer 4 conventions.

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Léa FILOCHE, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Sur le rapport présenté par Anouch TORANIAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

### **Délibère :**

**Article 1** : il est attribué une subvention d'investissement au bénéfice de l'association « Les Œuvres de la mie de pain », dont le siège social est situé au 18, rue Charles Fourier – 75013 Paris (n° Parisasso 2569 ; dossier 2021\_10813) : (113, rue Regnault 75013 Paris) :146 000 euros pour la constitution de kits « canicule et grand froid ». Budget participatif édition 2019.

Le versement de cette subvention est subordonné à la conclusion d'une convention avec l'association « Les Œuvres de la mie de pain »

**Article 2** : il est attribué une subvention d'investissement au bénéfice de l'association « Emmaüs Solidarité », dont le siège social est situé au 32, rue des Bourdonnais - 75001 PARIS (n° Parisasso 24921 ; n° de dossier 2021\_11802) : 27 120 euros pour l'aménagement d'un espace femmes au sein de l'ESI l'Agora ; Budget participatif édition 2019.

Le versement de cette subvention est subordonné à la conclusion d'une convention d'investissement avec l'association « Emmaüs Solidarité ».

**Article 3** : il est attribué une subvention d'investissement au bénéfice de la « Fondation de l'Armée du Salut», dont le siège social est situé 60, rue des Frères Flavien, 75020. (n° Parisasso 180983 ; dossier 2021\_10750) : 200 000 euros pour les travaux d'aménagement d'un ESI 73, rue Saint Fargeau 75020 PARIS  
Budget participatif édition 2016.

Le versement de cette subvention est subordonné à la conclusion d'une convention d'investissement avec la « « Fondation de l'Armée du Salut»

**Article 4** : il est attribué une subvention d'investissement au bénéfice du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, dont le siège social est situé au 5 Boulevard Diderot, 75012 Paris (n° Paris Asso 190343 ; n° de dossier 2021\_12075) d'un montant de 135 852 euros pour les travaux d'aménagement d'un CHU hivernal pour hommes isolés situé Porte de St Cloud. Budget participatif édition 2019

Le versement de cette subvention est subordonné à la conclusion d'une convention avec le CASVP.

Ces documents sont présentés en annexe du présent délibéré que Madame la Maire de Paris est autorisée à signer.

**Article 5** : la dépense correspondante est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 et suivant sous réserve de la décision de financement.